

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 616

**Artikel:** Plutonium : la grande peur pronucléaire  
**Autor:** Lehmann, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012331>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 616 3 décembre 1981  
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Gabrielle Antille  
Rudolf Berner  
François Brutsch  
Marcel Burri  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Pierre Lehmann  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
J. Cornuz  
Martial Leiter

616

Domaine public

## Certitudes à bon compte

*On a pu entendre à la radio et lire dans la presse que le Conseil fédéral, en réponse à une question de Jean Ziegler, ne se faisait aucun souci à propos du surrégénérateur de Creys-Malville: jamais, au grand jamais ces installations ne présenteront ne serait-ce que l'ombre d'un danger pour les Genevois.*

*Voilà qui est répondu. Pour la postérité, nous reproduisons avec fierté quelques lignes particulièrement marquantes de la «réponse» du Conseil fédéral qui tient en tout et pour tout en 58 lignes: «(...) Dans le cadre des séquences d'accident servant au dimensionnement des installations, les émanations radioactives d'un surrégénérateur sont comparables à celles des réacteurs à eau légère. Il est par conséquent inexact de dire que Genève est dans la zone directement menacée. Dans le cas, tout à fait invraisemblable, d'un accident par fusion du cœur du réacteur, il n'y aurait guère lieu de craindre des conséquences sérieuses pour Genève, distante d'environ 70 km.»*

*Le Conseil fédéral est péremptoire. Mais que sait-il (ou que savent ces «experts» suisses — à propos, qui sont-ils? — «informés et de manière détaillée» sur les mesures de sécurité à Creys-Malville?) au juste?*

*En fait, pas grand-chose. A telle enseigne que ce même Conseil fédéral n'a pas été capable, à ce jour, de répondre à une série de questions précises que lui posait, justement au sujet de Creys-Malville, l'Association pour l'Appel de Genève (APAG) le 20 janvier 1981 (cette lettre est reproduite dans le «Livre jaune sur la société du pluto-*

*nium», publié par l'APAG aux Editions de la Baconnière, pp. 115 et suivantes).*

*En réalité, à mesure que le temps passe, le nombre des questions non éclaircies touchant à la sécurité du surrégénérateur semble augmenter plutôt que diminuer. Sans parler du fait que l'Electricité de France admet avec le sourire que les systèmes de sécurité prévus ne tiennent pas compte de l'accident maximal possible, simplement parce que la probabilité de cet accident est jugée suffisamment faible.*

*Cette question avait été discutée lors du colloque «Energie et Société» organisé à Paris en septembre 1981 par le Groupe de Bellerive (DP 607 et 608, 1<sup>er</sup> et 8 octobre); elle avait donné lieu à un débat homérique sur la signification des probabilités.*

*Ce que personne ne nie, mais qui reste encore manifestement inconnu du Conseil fédéral, c'est que la probabilité de l'accident maximal n'est pas nulle, ce qui signifie qu'il peut se produire n'importe quand; et personne ne conteste non plus que ses conséquences seraient catastrophiques à l'échelle européenne.*

*On est donc bien en présence d'un pari. Le pari que tout ira bien. Le Conseil fédéral est à n'en pas douter composé de gens optimistes.*

### PLUTONIUM

## La grande peur pronucléaire

On a pu lire dans la presse suisse romande, sous forme de publicité, un article intitulé «Le marché de la peur». Dans cet article, un certain Mottier, responsable de la Fédération romande pour l'énergie (nucléaire), vitupère le «Livre jaune sur la société du plutonium», ouvrage collectif de l'Association pour l'Appel de Genève (APAG). Selon ce M. Mottier, les idées exposées dans le

SUITE ET FIN AU VERSO

## La grande peur pronucléaire

«Livre jaune» sont des sornettes; pensez-donc: les auteurs sont des antinucléaires notoires. M. Mottier, qui ne s'est manifestement pas donné la peine de lire le livre dont il parle, affirme ensuite que les auteurs de cet ouvrage «n'ont même pas pris la peine de consulter les constructeurs et exploitants des centrales Phénix».

D'abord, il n'y a à ce jour qu'une seule centrale Phénix, et elle a eu des problèmes.

Ensuite l'APAG a des contacts avec des personnes au sein même du Commissariat à l'énergie atomique français et sait de manière très directe qu'à l'intérieur de cet organisme tout le monde n'est pas d'accord sur le bien-fondé des calculs de sécurité faits pour le surrégénérateur Superphénix de Creys-Malville.

Et enfin, la puissance de Superphénix doit être au

moins cinq fois supérieure à celle de Phénix et les problèmes de sécurité se posent de ce fait différemment au niveau de la physique même du réacteur. L'extrapolation des résultats de Phénix à Superphénix est donc pour le moins hasardeuse.

Tout ceci a été largement commenté lors d'une conférence de presse (1<sup>er</sup> octobre 1981) à laquelle participait pour l'APAG un expert français de la sécurité des surrégénérateurs.

M. Mottier conclut sa diatribe en affirmant avec détermination que Superphénix sera construit. Na! Bien fait pour les vilains qui ont écrit le «Livre jaune». Ça fait penser à la méthode Coué. On affirme avec d'autant plus de conviction qu'on n'en sait rien et pour masquer sa propre peur. Peur que le monde technocratique auquel on croit et dont on vit puisse avoir des hoquets. Ça fait pourtant un bon moment que ces hoquets secouent tout le monde, sauf, peut-être, M. Mottier.

P. L.

### QUALITÉ ET QUANTITÉ

## Energie: le ménage suisse

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) consacre une partie de ses crédits de recherche à des projets précis, intéressant directement la communauté helvétique. Le 11 novembre, la presse et quelques auditeurs étaient invités à la présentation du rapport final du projet dit «Energie», patronné par le professeur Lucien Borel, directeur de l'Institut de thermodynamique. Il a fallu à une quarantaine de chercheurs quatre ans d'une collaboration interdisciplinaire soutenue pour aboutir à une image globale du marché de l'énergie en Suisse et à des simulations de l'évolution de ce marché en fonction de quelques hypothèses de départ.

Or, c'était là également le but du programme de la GEK (Commission pour une conception globale de l'énergie). Et la GEK a déposé son rapport en 1978: comment diable s'y est-elle prise? On se souvient qu'un membre de cette commission (déjà un prof de l'EPFL) était parti en claquant la porte, ladite commission ayant refusé d'appliquer certaines méthodes de travail. Ces méthodes, justement, ont été appliquées, et bien d'autres par-dessus le marché, dans le projet «Energie».

En 1978, on connaissait déjà la structure du marché de l'énergie, structure qui a été analysée une nouvelle fois dans le détail à partir des chiffres de l'année 1974 qui sert de référence.

Si 100% représente l'énergie produite, les chiffres sont les suivants:

— pertes dues à la transformation:	14,9%
— donc, énergie vendue	85,1%
— pertes chez l'utilisateur:	34,2%
— donc, énergie utile:	50,9%

Ainsi vous achetez environ 86% de l'énergie produite, mais vos appareils ne vous permettent d'en utiliser que le 51%. De cette énergie utile, plus des deux tiers sont utilisés à des fins thermiques (voir aussi DP 614): chauffage des appartements, de l'eau, des fours industriels. Or c'est une énergie de basse qualité et les chercheurs de l'EPFL ont affiné leur analyse en faisant intervenir la notion d'exergie, ce que la GEK avait refusé de faire.

Pour comprendre cette démarche, on pourrait utiliser la comparaison avec un régime alimentaire! Caractériser un régime alimentaire par les calories est une première approche indispensable et pas toujours facile: allez donc mesurer le contenu calorifique du régime de la baleine bleue... C'est cependant une démarche insuffisante et celui qui, sous prétexte qu'il a besoin de 2000 calories par jour, ingurgiterait quotidiennement 40 éclairs au chocolat ne tarderait pas à souffrir de carences et, de plus, il dépenserait inutilement son argent. Graisses, sucres, vitamines, entre autres, n'apparaissent que grâce à une analyse plus fine des besoins d'un animal, et c'est seulement à partir de cette analyse qu'il est possible de remonter aux aliments. Or chacun sait que nos besoins, pour parler d'eux, sont couverts par des aliments variés, les uns hautement énergétiques, les autres plus pauvres, les uns coûteux, les autres plus abordables.

En se livrant à ce type d'analyse, qui fait intervenir la qualité de l'énergie mise en jeu, les chercheurs de l'EPFL arrivent à une vision sensiblement différente de celle du petit tableau ci-dessus. Par exemple, les pertes chez l'utilisateur ne sont pas de 34,2%, mais de... 64,2%. Ce qui fait que, finalement, seul le 20,9% du potentiel énergétique disponible est réellement utilisé. Les membres de la GEK avaient dû flairer ce résultat pour refuser de procéder à ce genre de comptabilité!

Allant encore plus loin, l'étude de l'EPFL tente d'estimer les conséquences sur l'environnement des